

DIPLÔMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICATS OHADA

MODALITÉS PRATIQUES

Frais d'inscription obligatoires pour tout cursus :

150.000 FCFA

Frais de scolarité : **DSGE-AE & DSPO-PE**

1.200.000 FCFA (Professionnels)
750.000 FCFA (Etudiants)

Frais de scolarité : **CAO & CMO**

1.000.000 FCFA (Professionnels)
600.000 FCFA (Etudiants)

NB :

- *Seuls les étudiants n'exerçant pas simultanément une activité professionnelle bénéficient du statut étudiant pour le paiement des frais de formation ;*
- *Les frais d'inscription sont obligatoires pour tous les auditeurs retenus ;*
- *Ils sont entièrement versés dès la notification de l'admission et au plus tard le 30 juin 2025 ;*
- *Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, y compris un abonnement numérique d'un (01) an au Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle (BEPP).*
- ***Les frais de voyage, de séjour et de restauration pour les regroupements présentiels sont à la charge de l'auditeur.***

Modalités de paiement :

Les frais de scolarité peuvent être payés en une (01) ou deux (02) tranches dans les limites ci-après :

- *1^{ère} tranche* : versement de 50% au plus tard le 30 juillet 2025 ;
- *2^{de} tranche* : versement de 50% au plus tard le 30 octobre 2025.
- ***Une réduction de 5% est accordée en cas de paiement des frais de scolarité en une seule tranche au plus tard le 30 juin 2025.***

Modes de paiement :

Les modes de paiement sont disponibles à l'adresse
https://sigweb.ersuma.org/moyens_de_paiement

Procédure d'inscription :

1. Soumission du dossier de candidature sur la plateforme SIGWEB :
<https://sigweb.ersuma.org/catalogue/dsc-ohada>
2. Composition du dossier de candidature :

Pour les professionnels

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Copie certifiée conforme de la carte professionnelle ou l'attestation d'affiliation professionnelle
- Curriculum vitae actualisé

Pour les étudiants

- Demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ERSUMA
- Copie certifiée conforme de l'acte de naissance
- Copie certifiée conforme de la pièce d'identité nationale ou du passeport
- Copie certifiée conforme du diplôme de Licence
- Copie certifiée conforme du diplôme de Maîtrise ou du diplôme de Master ou des attestations de réussite (Pour l'inscription dans les cursus de Diplôme de spécialité)
- Curriculum vitae actualisé
- Carte d'étudiant ou certificat d'inscription en cours de validité

3. Validation de l'inscription :

La validation de l'inscription est effectuée par le paiement des frais d'inscription après notification au candidat de l'acceptation de son dossier par l'ERSUMA.